

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 13 juillet 2020**

**Membres du conseil communautaire statutairement : 36**

**Membre en exercice (pas de conseiller communautaire de la commune de Caudiès de Conflent car absence de maire) : 35**

**Membres ayant pris part à la délibération (35) :** Pierre RIU, Michel GARCIA, Jackie COLL, Henri BAUDET, Marie Claire FRANCEZ – CHARLOT, Françoise MARTIN, Michel POUDADE, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Joëlle CORDELETTE, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Michel SANTANACH, Alain LUNEAU, Martine PIERA, Michel RIFF, Jeannine GARRABET – POUGET, Rodolphe BOUSSELUT, Christine DELIAS (procuration à Alain Luneau), Jean Michel LATUTE, Claire NOLIN (procuration à Michel Riff), Jean Louis DEMELIN, Phong Lan LE TOAN – BARES, Stéphanie PRUDENTOS, Patrice CAMPS, Antoine TAHOCES, Jean Pierre ASTRUCH, Georges VICENS, Daniel MARIN, Pierre BLANQUE, Philippe PETIQUEUX, Serge VAILLS, Christine COLOMER, Serge POLATO, Stéphane GAUMOND

**Membres n'ayant pris part à la délibération (1) :** Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

**Date de convocation : 6 juillet 2020**

**Secrétaire de séance : Philippe Petitqueux**

**Objet : Fond de concours - Ayguatebia**

Le lundi 13 juillet 2020 à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué par l'ancien Président Jean Louis DEMELIN, s'est réuni au gymnase intercommunal du Pôle enfance Capcir Garrotxes à Matemale sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la commune d'Ayguatebia souhaite réaliser des travaux d'investissement sur ses chemins communaux : 3 900 € HT. Le Président explique que la commune fait une demande, pour la première fois, d'un fond de concours pour ces travaux à hauteur de 50 % soit 1 950 €.

Le Président explique que le fond de concours alloué à la commune d'Ayguatebia est de 22 000 €.

Le Président explique que les règles du fond de concours sont donc respectées.

Le Président propose donc de le soumettre au vote.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :**

- D'ATTRIBUER A LA COMMUNE D'AYGUATEBIA LE FOND DE CONCOURS COMME PRESENTE CI-DESSUS
- D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER TOUT DOCUMENT EN CE SENS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Matemale, le 13 juillet 2020

Pierre BATAILLE

Président

Envoyé le 15-07-2020 à la Préfecture  
Accusé de réception le 15-07-2020  
*NOTIFICATION FAST*

